

## Compte Rendu de la Réunion du Comité Local d'Examen des Programmes/Projets (CLEP)



**Titre du document à examiner:** Programme d'Appui à la Politique de Promotion de la Bonne Gouvernance

**Date du CLEP :** lundi 15 mai 2017

**Lieu :** Pnud

**Présidents de séance :** Mathieu CIOWELA, Directeur Pays, PNUD  
Cheikh Tidiane SENHOR, Chef de Division des Projets et Programmes à la DCFE

**Présentateur :** Cheikh FALL MBAYE, Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance, MIANPBG

**Rapporteurs :** Stefanie AFONSO, Analyste de Programme, PNUD  
Khadidiatou DIAO, assistante comptable à la DPBG

**Participants :** voir la liste de présence en annexe

### I. OUVERTURE DE LA REUNION

La réunion a démarré à 10h37 par un tour de table lors duquel les participants ont eu l'opportunité de se présenter. Lors de son allocution d'ouverture, M. Mathieu Ciowela, Directeur Pays du PNUD, s'est félicité de la présence importante des partenaires techniques et institutionnels du projet.

Il a rappelé l'objectif principal de la réunion, qui était de passer en revue le document de projet soumis à l'examen du CLEP, d'évaluer la pertinence de ses objectifs et activités, sa cohérence avec les priorités nationales de développement ainsi que les orientations stratégiques du PNUD, la faisabilité de sa stratégie de mise en œuvre et sa durabilité. Il a terminé par saluer l'engagement du Ministère chargé de la Promotion de la Bonne Gouvernance et a réitéré l'engagement du PNUD à les accompagner à mobiliser des ressources supplémentaires et à faciliter les synergies.

A la suite, M. Cheikh Tidiane Senghor, Chef de la Division des Projets et Programmes à la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs (DCFE), Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, a souligné que le CLEP avait pour enjeu de s'entendre sur les modalités d'exécution du projet avec l'ensemble des acteurs. Il a souligné le rôle important de ralliement du MIANPBG de tous les acteurs impliqués dans la bonne gouvernance. L'exercice du CLEP devrait dès lors, après la validation du contenu du document de projet et sa conformité avec les règles et préalables rappelés par le PNUD, faciliter la prise de décision et la signature du document par les autorités. Il a conclu pour expliquer les changements récents intervenus au sein du Ministère chargé des Finances : l'ancienne Direction de l'Investissement étant ainsi devenue la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs.

34

## II. PRESENTATION DU PROJET

---

Le Directeur de la DPBG a ensuite présenté le projet en rappelant ses grandes lignes :

- Agence de coordination gouvernementale : Ministère de l'Economie et des Finances
- Agence de coopération gouvernementale : Ministère de l'Intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance (Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance)

**Budget global** : 483 000 000 FCFA

**Etat**: 300 000 000 FCFA

**PNUD** : 180 000 000 FCFA

**RSE (Sonatel)**: 3 000 000 FCFA

**Objectif général du projet** est de contribuer, sur la période 2017-2018, à la mise en œuvre de la politique de promotion de la bonne gouvernance au Sénégal.

Le projet est aligné aux priorités nationales, à savoir l'axe 3 du Plan Sénégal Emergent (PSE) portant sur « Gouvernance, Institutions, paix et sécurité ». Il est également, aligné aux documents cadres du PNUD tels que le Plan Stratégique, le CPAP et enfin, conformément aux engagements internationaux à l'ODD 16 relatif à la paix, la justice et les institutions efficaces.

Il est articulé autour de trois (03) composantes :

**Composante 1** : Consolidation de la transparence et de la gouvernance démocratique

Résultat 1 : Appropriation par les bénéficiaires et intervenants de la démarche et des objectifs du Programme

Résultat 2 : Renforcement des capacités des acteurs du processus électoral

Résultat 3 : Appui au dispositif

**Composante 2** : Appui à la modernisation de l'administration publique

Résultat 4 : Il s'agira d'appuyer l'organisation et le fonctionnement de l'administration et ainsi assurer sa modernisation.

**Composante 3** : Appui au développement des capacités des collectivités et des OSC locales.

Résultat 5 : Renforcement des capacités de mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques

Résultat 6 : Renforcement des mécanismes de participation et de contrôle citoyen de l'action publique

### **Arrangements de gestion**

- ✓ *Les modalités d'exécution* : Le Projet sera géré sous la modalité dite de l'Exécution Nationale (NEX) avec une responsabilité entière de l'exécution assurée par le Gouvernement
- ✓ *Les organes de gestion du Projet* sont :

- Le COPIL composé de : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan / PNUD / CENA / l'UAEL / CAEL / Représentant de la société civile / Ministère chargé de la Fonction Publique / Ministère chargé de la Décentralisation et des Collectivités Locales / IGE.
- Unité de Coordination du Programme : 1 Coordonnateur responsable de la gestion technique, administrative et financière / 1 Chargé des opérations, adjoint au coordonnateur / 1 agent chargé de la comptabilité

### **Mécanismes de Suivi/Evaluation**

Le suivi est de la responsabilité de l'Unité de gestion, qui veillera à l'atteinte et au suivi des résultats, objectifs et résultats relatifs au genre.

Un comité de suivi technique sera mis en place par le Ministère de l'Intégration Africaine, du Nepad et de la Promotion de la Bonne Gouvernance (MIANPBG) et sera composé de la DCFE, de la DPBG et du PNUD pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme.

Une évaluation finale du projet sera conduite, sous la coordination du PNUD à la fin du Programme.

### **Durabilité du projet**

La durabilité du projet sera bâtie autour de partenariats forts et de synergies d'actions aussi bien au niveau central qu'au niveau local. Elle a inspiré l'ancrage et le montage du projet qui répondent à une logique d'appropriation nationale, basée sur une stratégie de renforcement de capacités, de communication, de partage des connaissances et de renforcements des capacités des acteurs.

## **III. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Au terme de la présentation, il ressort des échanges que le projet est **pertinent**, répond aux **priorités nationales**, aux **orientations stratégiques** du PNUD et répond enfin à l'exigence de **durabilité**.

De façon spécifique, les recommandations suivantes ont été formulées :

### **Sur la forme**

- Revoir la formulation de certains indicateurs de manière à ceux qu'ils soient SMART. A titre illustratif remplacer « appui » par « renforcement », remplacer réalisation par le référentiel « est disponible », remplacer « réalisation de l'Etude sur le contrôle interne » par « le rapport de l'étude est disponible », ajouter « Nombre » de mécanismes de concertation ;
- Reformuler quelques risques et mesures de mitigation, notamment relatifs à la disponibilité de la contrepartie de l'Etat et l'équipe du projet, à l'instabilité du cadre institutionnel. Ajouter le risque mobilisation des ressources : risques et impact E si les fonds ne sont pas mobilisés. Mitigation : être très précis sur ce que l'on va faire pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités ;

- Intégrer le Ministère chargé de la Gouvernance Locale et la DPB/MEFP au niveau du comité de pilotage et la DPB /MEFP dans le comité de suivi technique.

#### Sur le fond

- Saisir (MIANBG) par courrier + note explicative + draft de DAP, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour demander la mobilisation de la contrepartie de l'Etat au Programme ;
- Démarrer la mise en œuvre du Programme par les activités qui disposent de ressources (PNUD) et examiner la possibilité d'anticiper (élaboration de TDR et de DAO etc.) pour les activités cofinancées avec l'Etat le temps de régler la mise à disposition de la contrepartie ;
- Veiller à relever le défi de l'absorption des ressources financières mises à disposition tout le long de l'exécution des activités ;
- Redimensionner le budget alloué à l'activité « semaine nationale de bonne gouvernance » et revoir son format afin de lui donner plus d'impacts et de résultats ;
- Réaménager le budget de manière à renforcer les ressources dévolues aux activités relatives au référentiel de la gouvernance (édition, partage et renseignement) et à la formation des agents de la CENA et des contrôleurs sur le processus électoral ;
- Prévoir d'intégrer les agents municipaux aux formations proposées à l'intention des élus locaux ;
- Prendre les dispositions pour avoir de bons profils des agents de l'équipe de coordination du Programme et prendre, également, un acte administratif signé par le Ministre chargé de la Promotion de la Bonne Gouvernance pour affecter l'équipe dédiée au suivi de la mise en œuvre du Programme ;
- Veiller à relever le défi de l'exécution rapide du Programme en prenant les meilleures dispositions pour élaborer les termes de référence ou lancer les marchés relatifs aux activités à réaliser, en utilisant également la modalité de paiement direct par le PNUD ;
- S'assurer de la conformité des indemnités proposées pour l'équipe de coordination avec la réglementation en vigueur (le décret 90/600) ;
- Proposer un meilleur intitulé pour le poste d'adjoint au coordonnateur du Programme ;
- Veiller à la synergie d'actions avec les projets PROFNAC, PASSE et PAEEPE du PNUD ;
- Prendre les dispositions idoines pour anticiper sur les prochaines étapes qui sont relatives à la signature de l'arrêté portant nomination des membres du comité de pilotage, l'élaboration du plan de travail annuel 2017, l'élaboration des termes de référence des membres de l'équipe de coordination du Programme.

#### IV. CONCLUSIONS

---

Au terme des discussions et échanges fructueux, les différentes parties se sont accordées sur :

- (i) L'approbation du projet, sous réserve, de la prise en compte des recommandations citées plus haut ;
- (i) La signature du document de projet avant le 31 mai et le démarrage des activités pour le 1<sup>er</sup> juin, au plus tard le 15 juin 2017 ;

- (ii) Le lancement du maximum d'activités, et plus particulièrement celles sous la responsabilité du PNUD, en modalité paiement direct afin de booster le taux d'exécution ;
- (iii) Le projet étant financé à 62% par les contributions de l'Etat, le MIANPBG est invité à contacter urgemment le Ministère chargé des Finances afin de programmer le montant équivalent et de proposer l'ouverture d'un chapitre budgétaire pour le Programme ;
- (iv) La constitution du COPIL et l'organisation d'une réunion dans les meilleurs délais, et ce après la signature du DAP par le PNUD et le MEFP et se référer à la DCFE pour les modèles d'arrêtés de création ;
- (v) Préparer le PTA 2017 et le PTT afin de rapidement soumettre la demande d'avance de fonds.

A la fin des travaux, M. CIOWELA, Directeur Pays du PNUD a remercié l'ensemble des participants pour leur mobilisation et a demandé de prendre action rapide afin de finaliser tous les documents préalables et nécessaires à la signature du DAP.

La réunion s'est terminée à 13h00.

**Signataires**

**Pour le PNUD**

Mathieu CIOWELA, Directeur Pays PNUD



**Pour la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs**

Cheikh Tidiane SENHOR, Chef de la Division des Projets et Programmes

